

Pour une réforme globale de la fiscalité locale

Déclaration du groupe Artisanat

Bien peu d'entre nous sont capables de comprendre dans le détail leurs feuilles d'impôts locaux ou fonciers ! Quelle est l'assiette retenue pour calculer chaque taxe ? Pourquoi tel ou tel taux ? Et surtout, à quels services publics sont affectées ces taxes ?

La complexité, le manque de lisibilité et de transparence de la fiscalité locale ne sont pas récents. Mais cette situation devient génératrice de crispations et même de défiance lorsque les contribuables (ménages et entreprises) constatent que leurs impôts augmentent alors que la qualité des services publics ou des politiques locales est en recul.

Cette situation s'inscrit dans un contexte de réformes territoriales successives.

Pour répondre aux nouvelles missions que le niveau national leur a transférées, les collectivités ont dû compter sur les dotations de l'Etat qui se sont vite avérées insuffisantes.

Elles sont également à la merci de dispositifs d'exonération – décidés en loi de finances - qui viennent affecter leurs recettes fiscales, sans compensation intégrale par l'Etat.

Et, dans le même temps, elles doivent faire face à une forte demande sociale dans un contexte de chômage élevé.

Finalement, c'est avec beaucoup d'instabilité que les collectivités sont contraintes de piloter leurs budgets.

À cet égard, l'annonce de la suppression de la taxe d'habitation est venue mettre en plein jour la fragilité de leur autonomie fiscale.

Plus largement, c'est toute la question de leur autonomie financière qui est posée.

L'enjeu est en effet celui de leur capacité à disposer de ressources stables et suffisantes pour conduire leurs missions de manière efficace et pour prévoir les investissements nécessaires au dynamisme local et au développement économique, tout en participant à l'objectif d'assainissement des finances publiques.

L'enjeu est également celui de la cohésion sociale qui se trouve affectée dès lors que seule une fraction de la population d'un territoire contribue fiscalement aux services publics qu'il dispense.

L'enjeu est encore celui de la cohésion territoriale qui exige que les territoires les plus fragiles puissent être accompagnés de manière réellement efficace et transparente.

Le Président de la République a annoncé une refonte en profondeur de la fiscalité locale, sur laquelle une mission est en cours.

La contribution que cet avis apporte à la réflexion arrive donc à point nommé.

Le Groupe de l'Artisanat partage les grands axes d'orientation qu'il propose pour une réforme globale de la fiscalité locale :

- en visant des objectifs de simplicité, lisibilité et stabilité pour le financement des collectivités ;
- en permettant aussi de sécuriser les recettes des collectivités, au regard des missions assignées à chacune d'elles ;
- en confortant enfin le système de péréquation pour une solidarité plus efficace et régulièrement évaluée, au service de la lutte contre les fractures territoriales.

Le groupe de l'artisanat approuve également la méthode qu'il propose et en particulier celle d'une réforme co-construite avec l'ensemble des acteurs, parmi lesquels les représentants des collectivités, mais aussi des entreprises et des contribuables, sur la base d'un constat partagé du système actuel.

Pour conclure, le groupe de l'artisanat a voté en faveur de cet avis.